

LEGENDE

Zonage

Zone urbaine : U

- UA Secteur d'habitat ancien du bourg
- UB Secteur d'habitat contemporain et du village de La Sablière
- UC Secteur réservé aux équipements collectifs et aux loisirs
- UE Secteur d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services
- Ue Secteur urbain spécifique aux venelles du centre-bourg ancien

Zone à urbaniser : AU

- 1AU Zone d'habitat à urbaniser à court terme
- 1AUe Secteur d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services à court terme
- 2AU Zone d'habitat à urbaniser à long terme

Zone agricole : A

- A Zone agricole réservée à l'activité agricole et aux installations d'intérêt public
- Ah Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination en raison de son intérêt architectural ou patrimonial sans compromettre l'exploitation agricole
- AI Secteur agricole inconstructible en raison du caractère remarquable du site
- Ar Secteur réservé à l'activité agricole en site remarquable

Zone naturelle : N

- N Zone naturelle à protéger
- Nh Secteur d'habitat boisé. Réhabilitation, extension et changement de destination sous conditions
- Nl Secteur réservé au tourisme, camping et activités de loisirs
- Nr Secteur d'équipements touristiques liés à la mise en valeur des voies d'eau
- Nr Zone naturelle remarquable strictement protégée

Autres indications

- Espace boisé classé à conserver (article L.130.1 du Code de l'Urbanisme)
- Ensemble arboré à protéger (article L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme)
- Espaces verts arborés à maintenir (article L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme)
- Espaces verts arborés - plantations à réaliser
- Element végétal à protéger (article L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme)
- Zone de préservation départementale au titre des Espaces Naturels Sensibles "Etang de la Sablière" créée le 13/01/1986
- Entité archéologique
- Périmètre de l'entité archéologique
- Element bâti à protéger (article L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
- Marge de recul de la Loi Barrière (application de l'article L.111.1.4 du Code de l'Urbanisme)
- Zone de nuisance sonore
- Périmètre de protection sanitaire de 100 m autour de la station d'épuration
- Construction récente ne figurant pas sur le cadastre d'origine

COMUNE DE L'ILE-D'ELLE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT D'APPROBATION

PIECE N°4 PLANS DE ZONAGE

DOCUMENT GRAPHIQUE

4.2. PLAN DE ZONAGE DU BOURG ET DES HAMEAUX

Vu pour être arrêté à la délibération de :
Le Maire, Claude CLEMENT


Echelle : 1/2 000

Procédure	Préscription	Débat PADD	Arrêt	Approbation
Elaboration (POS)	17 Février 1984	/	/	4 Mars 1988
Modification 0-1	/	/	/	29 Juin 1992
Modification 0-2	/	/	/	9 Septembre 1996
Revision n° 1	3 Mai 1996	/	31 Mars 2000	8 Septembre 2000
Modification 1-1	/	/	/	6 Juillet 2006
Revision n° 2 (PLU)	9 Septembre 2005	6 Juillet 2007	6 Mars 2008	/

INGENIERIE DEPARTEMENTALE TRAVAUX PUBLICS

12 rue Alfred Duval - Les Minimes - 17000 La Rochelle - Tél. 02 41 24 22 00 - Fax 02 41 24 21 00

Emplacement Réserve	Destination des opérations	Superficie	Bénéficiaire
1	Elargissement de voie	2 980 m ² 10 m de large	Commune
2	à conserver dans le domaine public	12 083 m ²	Commune
3	Chemins communaux à créer	90 815 m ²	Commune
4	Extension du terrain de sports	965 m ²	Commune
5	Création d'une voie de desserte de la zone d'habitation future	436 m ² 10 m de large	Commune
6	Création d'une voie de circulation	376 m ² 4 m de large	Commune
7	Création d'un parc urbain public	10 950 m ²	Commune
8	Extension de laire de stationnement du cimetière	1 445 m ²	Commune
9	Renforcement de la voirie	700 m ² 6 m de large	Commune
10	Espaces verts à aménager	47 270 m ²	Commune
11	Extension du complexe sportif	7 955 m ²	Commune
12	Création de voirie	2 395 m ² 8 m de large	Commune
13	Création de voirie	1 750 m ² 8 m de large	Commune
14	Elargissement de voie	1 885 m ² 2 m de large	Commune



SUPERFICIES DU ZONAGE

AVANT (POS)	APRÈS (PLU)
Zone urbaine (U+Uf+Uv+Nh) : 77,82 ha	Zone urbaine (Ua+Uv+Ue+Nh) : 93,81 ha
Secteur d'équipements socio-médicaux (NAe) : 3,02 ha	Secteur d'équipements et de loisirs (Uc) : 22,71 ha
Zone à vocation artisanale ou industrielle (NAi) : 31,86 ha	Secteur d'activités (Ue+1AUe) : 26,53 ha
Zone d'urbanisation future (NA) : 14,89 ha	Zone à urbaniser (Ua+2AU) : 30,27 ha
Zone agricole (NC) : 1181,87 ha	Zone agricole (A+Ah+Ar) : 1124,90 ha
Zone naturelle à protéger (ND) : 588,63 ha	Zone naturelle et forestière (N+Nr) : 607,27 ha
Zone à vocation touristique (NA+NA1) : 14,53 ha	Secteur réservé au tourisme (N+NA) : 7,13 ha
Espace Boisé Classé : 48,34 ha	Espace Boisé Classé (L.130.1) : 44,64 ha
	Ensemble arboré à protéger (L.123.1.7) : 6,22 ha